



-22- 2021

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE ONNION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE = 15

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 30 MARS, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire le 26 MARS 2021, s'est réuni en Mairie d'Onnion, sous la présidence de M. BERTHIER Allain, Maire, et en présence de Mmes et MM :

OBERSON Jean-François	VELAT Jocelyne
GERVAIS Jean-Claude	GOMEZ-GARCIA Sabine
PAPI Guillaume	CHARDON Brigitte
JADOT Jean-Noël	ARMINJON Dominique
BOSSON Hugues	DECKER Caroline

Secrétaire de la Séance : GERVAIS Jean-Claude
Absents représentés : HERICHER Josselin à PAPI Guillaume
DUPERRON Anne à OBERSON Jean-François
PIGNEUR Alexis à OBERSON Jean-François

Absente : GRIVAZ Isabella

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

- 9 AVR. 2021

COURRIER ARRIVÉ

SUBVENTIONS 2021.

Vu le CGCT ;
Vu le débat d'orientation budgétaire ;
Vu le budget primitif ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

VOTE les subventions proposées dans le tableau en annexe pour un montant total de 8 000,00 Euros, pour l'année 2021 ;

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire les montants des subventions au budget prévisionnel de 2021 pour la M 14.

Vote 11 POUR. La procuration de M. HERICHER Josselin, à M. PAPI Guillaume, est parvenue ultérieurement.
02 ABSTENTIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Certifié exécutoire en application de la loi du 02.03.1982 et 22.07.1982

Affiché le *06 avril 2021*

Envoi en Sous-Préfecture le *06 avril 2021*

Pour copie conforme,

Le Maire,



Allain BERTHIER.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun Boîte Postale 1135 38022 Grenoble Cedex dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'État ;
- date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant la commune, ce délai suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de la commune ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la commune pendant ce délai.

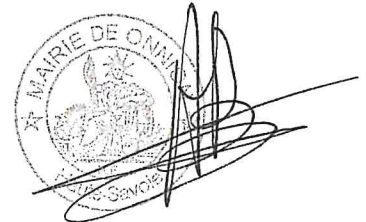
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



ONNION

ONNION -SUBVENTIONS 2021			
ARTICLE	ASSOCIATIONS	REALISE 2020	VOTE 2021
6574	MIRIBIKE	100.00 €	- €
6574	CAP ONNION	4 500.00 €	4 000.00 €
6574	PARENTS ECOLE SOU DES ECOLES	800.00 €	- €
6574	SKI CLUB DES BRASSES	200.00 €	200.00 €
6574	TRAIL DES BRASSES	- €	- €
6574	JEUX INTERVILLAGES	- €	- €
6574	SAPEURS POMPIERS	150.00 €	- €
6574	SKI CLUB VILLARD	100.00 €	100.00 €
6574	CLASSE DECOUVERTE ECOLE- SOU	- €	1 988.00 €
6574	UN BERGE DANS MON ECOLE	- €	500.00 €
6574	COMITE DES FETES	500.00 €	- €
6574	RAND'ONNION	100.00 €	100.00 €
credits pour subventions demandées dans année		0.00 €	1 112.00 €
TOTAL		6 450.00 €	8 000.00 €

Le Maire,
BERTHIER Allain,



Annexé au budget primitif 2021

Les demandes arrivées dans l'année 2021 et après le vote du budget primitif, seront étudiées et soumises au Conseil municipal. Les associations devront répondre à deux exigences : Œuvrer pour la commune et être d'intérêt public.

En sus, des aides financières, les associations, sur demande, peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite par la commune de salles pour leur réunion et/ou manifestations.

Par: M

Abst: 02

Contre: ✓